

Cote du document: EC/S7
Date: 9 mars 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la septième session extraordinaire du Comité de l'évaluation

Note à l'intention des membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Indrakumaran Naidoo

Directeur
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: i.naidoo@ifad.org

Fabrizio Felloni

Directeur adjoint
téléphone: +39 06 5459 2361
courriel: f.felloni@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis

Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Thomas Eriksson

Directeur
Division des politiques et des résultats
opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2425
courriel: t.eriksson@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Cote du document: EB 2021/132/R.30
Point de l'ordre du jour: 18 a)
Date: 9 mars 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la septième session extraordinaire du Comité de l'évaluation

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques

Indrakumaran Naidoo

Directeur
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: i.naidoo@ifad.org

Fabrizio Felloni

Directeur adjoint
téléphone: +39 06 5459 2361
courriel: f.felloni@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis

Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Thomas Eriksson

Directeur
Division des politiques et des résultats
opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2425
courriel: t.eriksson@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session
Rome, 19-21 avril 2021

Pour: **Information**

Procès-verbal de la septième session extraordinaire du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations tenues par le Comité de l'évaluation à sa septième session extraordinaire, qui s'est déroulée en ligne le 21 janvier 2021.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

2. Ont participé à la session les membres du Comité représentant le Cameroun, la France, l'Inde, l'Indonésie (présidence), le Japon, le Mexique, le Nigéria, les Pays-Bas et la Suisse. Des observateurs sans droit de parole du Canada et de la République dominicaine étaient également présents. Ont en outre assisté à la session le Responsable par intérim du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, la Vice-Présidente adjointe responsable du Département de la stratégie et des savoirs, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Directrice de la Division recherche et évaluation de l'impact, le Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du Fonds.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (EC 2021/S7/W.P.1)

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour qui figurait dans le document EC 2021/S7/W.P.1 et qui incluait, au point Questions diverses, la note thématique élaborée par IOE sur l'expérience du Bureau dans le cadre des évaluations menées pendant la pandémie de COVID-19.

Point 3 de l'ordre du jour: Projet de révision de la Politique de l'évaluation au FIDA (EC 2021/S7/W.P.2)

Messages clés:

- Le Comité a accueilli avec satisfaction la version provisoire de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA, qui intégrait les commentaires reçus. Les membres ont formulé des observations supplémentaires qui seraient prises en considération, notamment en ce qui concernait la théorie du changement. Ces observations seraient incorporées dans une version révisée qui serait présentée à la cent douzième session du Comité de l'évaluation.
- Le Comité a souligné qu'il était important de définir la manière dont les principes de haut niveau énoncés dans la politique seraient appliqués.
- Il a été proposé de mener une étude comparative avec d'autres institutions financières internationales et organismes des Nations Unies, afin de réunir des éléments à l'appui d'une éventuelle révision de l'annexe I, qui décrit le processus de sélection du Directeur ou de la Directrice d'IOE.

4. Le Comité a accueilli favorablement la Politique révisée de l'évaluation au FIDA, qui incorporait les commentaires formulés par les membres à la cent onzième session, et a noté que cette révision était le fruit d'efforts menés de manière concertée par IOE et la direction.
5. Étant donné l'importance que revêtait la théorie du changement de la politique révisée, qui devait guider l'élaboration de la stratégie d'IOE, du cadre révisé relatif à l'efficacité en matière de développement et des produits d'évaluation pertinents, certains membres ont noté qu'il pourrait être souhaitable de formuler plus précisément cette théorie afin qu'elle corresponde au graphique qui l'accompagne. Cela permettrait de décrire clairement les étapes nécessaires au renforcement des fonctions d'autoévaluation et d'évaluation indépendante et leur contribution à l'accroissement de l'efficacité du Fonds au service du développement.

6. Les membres ont de surcroît souligné l'importance des critères d'impartialité et de crédibilité dans le cadre de l'examen des principes énoncés dans la politique. Plusieurs suggestions ont été formulées pour préciser les différences entre l'évaluation indépendante et l'autoévaluation.
7. Étant donné le temps nécessaire à l'examen de la politique, il a été proposé de prévoir une période plus longue pour la prochaine révision, qui devrait avoir lieu dans sept ans.
8. En réponse à l'observation selon laquelle les aspects concrets de l'application des principes de haut niveau énoncés dans la politique n'avaient pas été pris en considération, IOE et la direction ont rappelé qu'il avait été recommandé, à l'issue de l'examen par les pairs, de ne pas inclure de détails précis concernant la mise en œuvre dans la politique, pour éviter que celle-ci ne devienne trop rigide et ne puisse pas être appliquée de manière durable. Ces détails, de même que les liens et les synergies entre les évaluations indépendantes et les autoévaluations, devraient figurer dans le Manuel de l'évaluation qui serait soumis au Comité en septembre et bénéficierait, dans l'idéal, de la contribution du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice d'IOE. Par ailleurs, la stratégie de gestion des savoirs du FIDA, qui serait communiquée au Conseil d'administration, décrirait le processus de production des savoirs, ainsi que les interactions entre les constatations issues des évaluations et la gestion des savoirs.
9. Plusieurs membres ont demandé quelles seraient les mesures adoptées pour garantir la pertinence des produits d'autoévaluation. La direction a rappelé l'engagement qui avait été pris d'examiner le cadre relatif à l'efficacité en matière de développement durant la période couverte par la Douzième reconstitution des ressources du FIDA, afin de permettre l'examen des produits d'autoévaluation sur des bases solides et en fonction des priorités établies. Les commentaires des membres du Comité sur le sujet seraient les bienvenus.
10. S'agissant des annexes de la politique, il a été demandé de rétablir l'annexe présentant les principaux éléments du mandat du Directeur ou de la Directrice d'IOE. Un membre s'étant enquis de l'opportunité d'établir des procédures spéciales de recrutement des membres du personnel d'IOE (annexe II), IOE a souligné qu'il était important d'assurer l'indépendance de tous les membres du personnel du Bureau et, par conséquent, d'inclure une annexe concernant le personnel en tant que partie intégrante de la politique.
11. Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre de l'application des dispositions de l'annexe concernant la sélection du Directeur ou de la Directrice d'IOE, les membres sont convenus qu'il importait de procéder à un examen plus poussé de cette question, lequel pourrait être facilité par l'analyse des procédures suivies par d'autres institutions. La réalisation d'une étude comparative avec d'autres institutions financières internationales et organismes des Nations Unies permettrait de recenser les meilleures pratiques et les moyens de simplifier le processus et pourrait, par conséquent, alimenter davantage la discussion. Il conviendrait de mentionner expressément, dans l'annexe correspondante, la pratique actuelle consistant à consulter la base de données ClearCheck.

Point 4 de l'ordre du jour: Projet de révision du mandat du Comité de l'évaluation (EC 2021/S7/W.P.3)

Message clé:

- Le Comité a accueilli favorablement la version révisée du mandat et du règlement intérieur, et présenté des observations supplémentaires, notamment au sujet de l'alternance de la présidence du Comité.

12. Les membres ont notamment demandé, dans leurs commentaires, des précisions concernant les points suivants: le rôle joué par le Président du FIDA dans la nomination des membres du Comité; les règles régissant le choix d'un président ou d'une présidente du Comité par intérim, au besoin; la pratique consistant à alterner la présidence du Comité entre la Liste B et la Liste C. Il a été proposé, à ce dernier égard, de mentionner dans le texte du document qu'il était hautement souhaitable d'assurer une alternance régulière entre les listes.
13. Les membres ont également demandé à la direction de donner des précisions sur les coûts respectifs des autoévaluations et des évaluations indépendantes. La direction a indiqué que ces coûts dépendaient dans une très large mesure du type de produit en question et qu'il n'existait pas de coût standard.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions diverses

Nomination du Directeur ou de la Directrice du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

14. Le Comité a reçu des renseignements actualisés sur le déroulement de la procédure en cours de nomination du Directeur ou de la Directrice d'IOE.

Note thématique élaborée par IOE sur l'expérience du Bureau dans le cadre des évaluations menées pendant la pandémie de COVID-19

15. Le Comité a remercié IOE d'avoir élaboré cette note thématique sur l'expérience du Bureau dans le cadre des évaluations menées durant la crise. Il a pris note des mesures adoptées pour assurer la qualité des évaluations, ainsi que de leurs avantages et limites et des possibilités qu'elles offrent. Les membres ont remercié IOE de chercher à tirer des enseignements de cette expérience et à mettre à profit les occasions qui se présentent de réduire les frais de déplacement et, par conséquent, l'empreinte carbone des évaluations.
16. Les membres ont pu observer que de nombreux intervenants, dont de hauts fonctionnaires nationaux, se montraient plus réceptifs à la réalisation d'entretiens en ligne, ce qui permettait aussi d'envisager, à l'avenir, de mieux répartir durant les missions le temps passé sur le terrain, plutôt que dans la capitale.
17. En outre, le Comité a noté l'intérêt accordé à l'utilisation du nombre croissant d'outils informatiques disponibles, notamment l'apprentissage automatique et la télédétection pour la collecte de données secondaires, et indiqué qu'il serait possible de recourir à ces outils à l'avenir. IOE a précisé que la télédétection s'appuyait essentiellement sur des images satellites et des métadonnées satellitaires, et servait à compléter les données ou les informations relatives aux projets ou aux évaluations menées.
18. IOE a noté que, sur le plan de la qualité, les entretiens à distance, contrairement aux entretiens en face à face, ne permettaient pas de saisir certaines nuances, mais que, dans l'ensemble, la quantité d'informations recueillies et l'aptitude de nombreux intervenants à collaborer avaient dépassé les attentes.
19. Les membres se sont enquis de l'impact sur le budget d'IOE. Le Bureau a répondu que les économies réalisées à la faveur de la réduction des déplacements avaient été neutralisées par les dépenses supplémentaires liées au recrutement de consultants au plan national en vue de l'obtention des informations manquantes. L'absence d'ateliers ou la tenue d'ateliers en ligne avait également permis de faire des économies. Toutefois, dans l'ensemble, le coût des évaluations effectuées à distance n'était pas forcément inférieur à celui des évaluations menées selon les méthodes habituelles.

Clôture de la session

20. Il a été rappelé au Comité que le projet de procès-verbal serait distribué aux membres pour qu'ils formulent leurs observations.

21. Le président du Comité a remercié les participants d'avoir contribué aux débats et d'avoir respecté l'heure prévue de clôture de la session.